

CÔTE-D'OR ENVIRONNEMENT

# Le parc éolien du Pays

RÉGION

Sept ans après sa mise en service, le parc éolien du Pays de Saint-Seine, au nord de Dijon, affiche des pertes impressionnantes. Sera-t-il un jour rentable ? C'est la question que nous avons posée à son exploitant, la société RES.

## 1/ Le parc éolien du Pays de Saint-Seine, c'est quoi ?

Inauguré en mai 2009, le parc éolien du Pays de Saint-Seine comprend 25 mâts. Il s'agit du premier parc éolien construit en Bourgogne. À l'époque, la société Eole-RES (aujourd'hui devenue RES), le présentait ainsi : « Le parc est constitué de 25 éoliennes de 2MW chacune, réparties sur les communes de Saint-Martin-du-Mont, Bligny-le-Sec, Turcey et Villotte-Saint-Seine. Il devrait produire annuellement environ 120 millions de kilowattheures, permettant de répondre aux besoins électriques domestiques de près de 50 000 personnes, soit l'équivalent d'un tiers de la ville de Dijon. Il permettra ainsi d'éviter le rejet d'environ 35 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère chaque année. »

## 2/ L'électricité produite à Saint-Seine bénéficie-t-elle directement aux habitants du secteur ?

Non, car l'électricité est une énergie qui ne se stocke pas. Pour assurer une puissance suffisante et constante à l'ensemble des Français, il faut donc une production stable, fournie principalement grâce à l'hydraulique et au nucléaire. Une éolienne étant tributaire du vent, elle n'est pas en mesure d'assurer une production constante. Dès lors, l'énergie produite alimente le réseau et est dispatchée en fonction des besoins. Le plus souvent, l'électricité produite par les éoliennes françaises est destinée à l'export.

## 3/ Quand les éoliennes du parc de Saint-Seine tournent-elles ?

Selon la directrice régionale Est de la société RES, Helena Linares, « les éoliennes du parc tournent plus de 95 % de l'année ». Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elles produisent de l'électricité 95 % du temps. Car, pour connaître la production réelle d'une éolienne, il faut se référer à son « facteur de charge ». Une formule mathématique qui permet de calculer le rapport entre l'énergie produite par une source et sa puissance nominale. En France, pour les éoliennes, le facteur de charge est en moyenne de 22 %. Concernant le parc du Pays de Saint-Seine, RES espérait, en 2009, un facteur de charge aux alentours de 27 %. Mais, selon les membres de l'association VdV (Val de Vingeanne, opposants), au cours des quatre premières années d'exploitation du parc, ce facteur n'aurait été en moyenne que de 18 %. En 2011, année au cours de laquelle le vent s'est fait particulièrement discret, il aurait même chuté à 14,7 %. Selon Helena Linares, ce facteur de charge serait en moyenne de 20 % depuis la mise en service du parc.

## 4/ Le parc du Pays de Saint-Seine est-il rentable pour la société RES ?

Si l'on se réfère aux comptes sociaux de RES, que nous avons pu consulter pour les années 2013 et 2014, on peut se poser la question. On y retrouve le détail des comptes pour toutes les CEPE (Centrales éoliennes de production d'énergie) du groupe, dont celle du Pays de Saint-Seine : en 2013, la colonne « résultat de l'exercice » affiche une perte de 4 996 264 €, tandis que l'exercice 2014 s'est achevé sur une perte de 3 093 494 €. Résultat, au 1<sup>er</sup> octobre 2014, la colonne « réserves et report à nouveau » affiche un im-

### REPÈRE

#### ■ Une « réussite » pour Catherine Louis

La présidente de la communauté de communes du Pays de Saint-Seine, Catherine Louis, explique que sept ans après sa mise en service, « le parc éolien est une vraie réussite. Il draine chaque année des centaines de personnes, touristes, élèves, grâce au sentier pédagogique que nous avons créé. Nous organisons aussi chaque année une randonnée en VTT autour des éoliennes. Je pense qu'aujourd'hui, le parc s'est inscrit dans le paysage, les habitants du secteur se le sont approprié et il valorise notre territoire. Et c'est aussi une manne financière non négligeable pour les collectivités locales, qui touchent environ 300 000 € par an grâce à l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux). Une somme qui va à 55 % à la communauté de communes et à 45 % aux communes qui hébergent les éoliennes. En revanche, nous ne sommes pas les exploitants du parc et je n'ai aucune information quant à son éventuelle vente. »

pressionnant -44 151 045 €. Sur le document ci-dessous, on constate d'ailleurs qu'une somme de 14,7 millions d'euros a été provisionnée par RES pour anticiper le manque de vent sur le secteur. Sachant que l'investissement de base avait été de l'ordre de 70 millions d'euros. Nous avons donc interrogé Helena Linares sur ces chiffres. Elle explique que « le parc est déficitaire car il y a une série de dépenses à amortir : le coût des machines, de l'installation... C'est toujours le cas lors des premières années d'exploitation d'un parc. Mais celui de Saint-Seine devrait bientôt ne plus être déficitaire. En France, les parcs deviennent rentables en moyenne au bout de sept à huit ans. Et celui du pays de Saint-Seine devrait se situer dans cette fourchette ».

## 5/ Le parc du Pays de Saint-Seine est-il à vendre ?

C'est une rumeur qui circule depuis plusieurs mois. « Mais je n'ai aucune information à vous donner quant à une éventuelle vente du parc du Pays de Saint-Seine. Ce n'est pas à l'ordre du jour », répond Helena Linares.

Bertrand Lhote

## La société RES reste optimiste

« Entre le 1<sup>er</sup> janvier et la fin du mois de mars 2016, le parc du Pays de Saint-Seine a produit 33 000 MWH. Nous sommes donc très optimistes sur les chiffres que nous aurons à la fin de l'année », explique la directrice régionale Est de la société RES, Helena Linares. « En septembre 2015, nous avons même recensé un pic de vent à 122 km/h. Donc c'est loin d'être un site peu venté. Il s'agit d'ailleurs du premier parc éo-

lien installé en Bourgogne, une région où nous sommes pionniers. Tout comme en Franche-Comté avec le parc de Lomont (Doubs). Aujourd'hui, sur les 330 MW de puissance installée en Bourgogne-Franche-Comté, 162 MW l'ont été par RES. Et depuis son exploitation, le parc de Saint-Seine a produit suffisamment d'électricité pour répondre aux besoins d'une ville comme Dijon pendant un an et neuf mois. »

En effet, compte tenu du niveau de vent observé sur le site au cours des 3 dernières années et si ce niveau devait se maintenir sur toute la durée d'exploitation du parc, Eole-RES estime que le parc ne serait pas en mesure de rembourser l'intégralité des avances en compte-courant accordées à ce jour. En conséquence, Eole-RES a passé une provision de 14 700 000 euros pour la perte potentielle qu'elle pourrait être amenée à subir.

■ Extrait des comptes sociaux de la société Eole-Res (aujourd'hui nommée RES) au 31 octobre 2013. Photo B. L.

Rédaction de Côte-d'Or  
7 boulevard Chanoine-Kir  
21000 Dijon

Téléphone  
Rédaction : 03.80.42.42.42

Mail  
redaction21@lebienpublic.fr

Web  
www.bienpublic.com

Facebook  
https://www.facebook.com/  
BienPublic21

# de Saint-Seine est-il viable ?



■ La seule source de revenu d'un parc éolien, c'est la vente d'électricité. En 2013, le parc de Saint-Seine a vendu pour 7 023 630 € d'électricité à EDF et pour 7 746 506 € en 2014. Photo J. BLANCFÉ

## EDF a-t-il perdu 22 millions d'euros en un week-end ?

En France, il existe une garantie d'achat qui contraint EDF à racheter, pendant quinze ans, l'électricité produite par les éoliennes au tarif de 82 € par mégawatt-heure (MWh). Cette année, le week-end de Pâques a été particulièrement généreux en vent sur tout le territoire. Du coup, les éoliennes ont produit beaucoup

d'électricité. Sauf que dans le même temps, de nombreuses entreprises étaient fermées. Donc le besoin en électricité était moins important. L'électricité n'étant pas stockable, EDF s'est retrouvé avec énormément d'énergie sur les bras. Énergie qu'il a fallu revendre sur le marché Epex Spot (export), qui s'est complè-

ment effondré. Alors que le MWH se négocie habituellement entre 30 et 40 €, le cours a chuté à moins de 10 €. EDF a donc dû revendre, à la hâte, un produit acheté 82 € à moins de 10 €. Une chute des cours qui aurait généré, selon certains spécialistes, un manque à gagner de près de 22 millions d'euros pour la société.

## Un amendement qui fait peur

En février dernier, le Sénat a adopté un amendement du sénateur jurassien Gilbert Barbier (LR), qui stipule ceci : « Les installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, lorsqu'elles sont visibles depuis un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ou d'un site patrimonial protégé et visibles en même temps, situées dans un périmètre déterminé par une distance de 10 000 mètres,



■ Marie-Guite Dufay, présidente du conseil régional (PS). Photo Ph. B.

ne peuvent être implantées que sur avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France rendu dans les conditions prévues à l'article L. 621-32 du code du patrimoine. » En clair, si jamais l'Assemblée votait elle aussi l'amendement Barbier, de nombreux projets de parcs éoliens pourraient ne jamais voir le jour. Face à cette menace, la présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Marie-Guite Dufay (PS) a pris les devants en chargeant sa conseillère, Danièle Lamalle, « d'alerter » tous les parlementaires de la région sur la dangerosité d'une telle loi, elle qui a réaffirmé son soutien sans faille au cluster éolien mercredi dernier à Longvic. Fin mars, un mail a donc été transmis à tous les députés et sénateurs de Bourgogne-Franche-Comté, de droite comme de gauche. Y compris à l'auteur de l'amendement, Gilbert Barbier. Qui n'a pas vraiment apprécié la démarche et s'est fendu d'une réponse cinglante à l'égard de Marie-Guite Dufay. Que voici : « Permettez-moi de vous faire remarquer que vous ne manquez pas d'audace ou d'ironie malsaine de

me demander de voter la suppression de l'article 33bis que j'ai fait voter par le Sénat. Dans la mesure où le texte est actuellement en navette à l'Assemblée nationale, ce message relève de la provocation à mon adresse. Vos administrés apprécieront votre démarche de vouloir continuer à polluer nos territoires au profit de quelques profiteurs sans vergogne. »



■ Gilbert Barbier, sénateur du Jura (LR). Photo D. R.

B. L.

**NOUVEAU MAZDA CX-3**

À partir de  
**299 € /mois<sup>(1)</sup>**  
ENTRETIEN INCLUS<sup>(2)</sup>  
Location Longue Durée sans apport sur 48 mois

**PASSION AUTOMOBILES KODO**

**7, rue Paul Langevin - 21300 CHENÔVE - 03 80 51 38 51**

(1) Exemple de Location Longue Durée Mazda Finance sur 48 mois et 40 000 km pour un Mazda CX-3 Élégance 2.0 SKYACTIV-G 120 ch 4x2 (sans peinture métal./sans CG) au prix client de **20 650€ TTC**, comprenant l'entretien<sup>(2)</sup>. Restitution du véhicule en fin de contrat avec paiement des frais de remise en état standard et des kilométrages supplémentaires.

(2) Hors pneumatiques, voir conditions et exclusions sur [www.mazda.fr](http://www.mazda.fr)

Offre non cumulable réservée aux particuliers, valable **jusqu'au 31/03/2016**, sous réserve d'acceptation par CA Consumer Finance sous la marque MAZDA finance.

Modèle présenté (tarif 63/15 du 15/04/2015) : Nouveau Mazda CX-3 Sélection 4x2 2.0 I SKYACTIV-G 120 ch BVM6 : **25 400€ TTC** incluant l'option peinture Soul Red métallisée (650€), loyer de **350,87€ TTC/mois** (entretien inclus<sup>(2)</sup>).

Gamme Nouveau Mazda CX-3 : consommations mixtes (l/100 km) : de 4 à 6,4 - Émissions de CO<sub>2</sub> (g/km) : de 105 à 150.

**UN TEMPÉRAMENT D'AVANCE !**

[WWW.MAZDA.FR](http://WWW.MAZDA.FR)